

Préparer la fin de droits

L'allocation, l'ARCE et l'ACRE ont une fin, et elles se terminent presque en même temps, entre le 12^e et le 24^e mois. Ce chapitre chiffre la baisse de revenu qui suit, ce qui change pour la protection sociale, et les décisions à revoir chaque année une fois l'activité installée.

Ce que vous saurez à la fin du chapitre

- De combien votre revenu mensuel baisse quand les aides s'arrêtent, et quelle réserve constituer avant.
- Ce qui reste de votre protection sociale sans l'allocation.
- Les arbitrages à refaire chaque année, et quand embaucher ou créer une holding commence à se poser.

6.1 • La baisse de revenu à la fin des aides

Pendant la première année, l'allocation ou l'ARCE s'ajoute au revenu de l'activité. L'année suivante, il ne reste que l'activité. La baisse est d'autant plus marquée que le chiffre d'affaires n'a pas encore atteint son niveau de croisière.

PROFIL (SCÉNARIO S6-1)	NET MENSUEL, ANNÉE AVEC AIDE	NET MENSUEL, ANNÉE SUIVANTE	BAISSE PAR MOIS	RÉSERVE DE 6 MOIS	HYPOTHÈSES
Karim	4 684 €	3 415 €	-1 269 €	20 490 €	SASU, salaire optimal ; après : même CA, sans ARE
Sophie	2 326 €	1 617 €	-709 €	9 702 €	micro vente ; ARCE comprise en année 1
Léa	2 456 €	1 760 €	-696 €	10 560 €	micro services ; ARCE comprise en année 1
Mehdi	2 704 €	1 957 €	-747 €	11 742 €	micro ; ARCE comprise en année 1

Nets après cotisations, impôt et achats (chapitre 4). Pour les micro-entrepreneurs, l'année suivante intègre la hausse du CA (Léa 32 000 €, Sophie 90 000 €, Mehdi 65 000 €) : la baisse serait plus forte à CA constant. Réserve de 6 mois : six mois du revenu de l'année suivante.

LA RÈGLE PRATIQUE

Pendant l'année d'aide, vivre sur le revenu de l'année suivante et mettre de côté la différence. Pour Karim, épargner 1269 € par mois pendant l'allocation suffit à absorber la baisse sans changer de train de vie. L'ARCE, versée en capital, se traite de la même façon : c'est un revenu de l'année 1 à étaler, pas un bonus.

Ce qui augmente au même moment

La fin de l'allocation n'est pas la seule échéance. L'ACRE s'arrête au bout de douze mois, et les régimes au réel régularisent les cotisations l'année suivante. Les trois chocs tombent souvent la même année.

PROFIL (SCÉNARIO S6-2)	CA DE L'ANNÉE 1	COTISATIONS AVEC ACRE	SANS ACRE, MÊME CA	HAUSSE AU 13 ^E MOIS
Karim · SASU	80 000 €	10 516 €	12 956 €	+2 440 €
Sophie · micro	60 000 €	5 592 €	7 452 €	+1 860 €
Léa · micro	24 000 €	4 656 €	6 192 €	+1 536 €
Mehdi · micro	45 000 €	8 730 €	11 610 €	+2 880 €

Cotisations annuelles calculées par le simulateur au taux d'ACRE 2026 (chapitre 4, 4.5). La hausse s'ajoute à celle qui vient de la croissance du CA.

La régularisation des cotisations au réel

En EI au réel ou en EURL avec un gérant majoritaire, les cotisations de l'année sont d'abord payées sur une base provisoire, puis recalculées l'année suivante sur le revenu réel. Une première année plus rentable que prévu se traduit par un rappel l'année d'après, au moment où l'allocation s'arrête. En micro et en SASU, ce décalage n'existe pas : les cotisations suivent le chiffre d'affaires ou le salaire du mois.

LES TROIS PROVISIONS À CONSTITUER AVANT LA FIN DES DROITS

- **Personnelle** : six mois du revenu d'après, sur un compte disponible.
- **Sociale** : en EI ou EURL au réel, la régularisation de l'année 1, à faire estimer par l'expert-comptable dès la clôture.
- **Fiscale** : l'impôt sur le revenu de l'année 1, qui comprend l'allocation et l'ARCE, prélevé à la source mais souvent ajusté à l'été suivant.

Si l'activité ne suffit pas

Arrêter l'activité avant la déchéance (durée des droits plus 3 ans) fait reprendre le reliquat non versé : les 40 % au-delà du plafond de cumul, ou le reliquat moins l'ARCE. Pour Karim, cela représente encore 7,2 mois d'allocation à la fin de l'année 2. Une fois ces droits épuisés, l'attestation de fin de droits permet aussi de débloquer sans impôt le PER tremplin (chapitre 5, 5.3).

Ce qui disparaît avec l'ARE

Tant que l'allocation est versée, elle valide des trimestres de retraite (un pour 50 jours indemnisés), maintient les droits à l'assurance maladie et, souvent, la portabilité de la mutuelle de l'ancien employeur. À la fin des droits, la protection ne dépend plus que de l'activité.

APRÈS L'ARE (SCÉNARIO S6-3)	REVENU SOUMIS À COTISATIONS	TRIMESTRES PAR AN
Karim · SASU, salaire de protection 18 000 €	18 000 €	4
Karim · SASU, tout en dividendes	0 €	0
Sophie · micro vente, CA 90 000 € (assiette 29 %)	26 100 €	4
Léa · micro services, CA 32 000 € (assiette 66 %)	21 120 €	4
Mehdi · micro prestations, CA 65 000 € (assiette 50 %)	32 500 €	4

Un trimestre pour 150 heures au SMIC horaire 2026 (12,02 €), soit 1803 € de revenu cotisé ; quatre trimestres à partir de 7 212 €. En micro, l'assiette est le CA après abattement.

RISQUE	PENDANT L'ARE	APRÈS, À PRÉVOIR
Retraite	Trimestres validés par l'allocation	Revenu cotisé suffisant ; en SASU, un salaire (chapitre 5)
Arrêt maladie	Indemnités possibles au titre de l'ancien emploi pendant les droits	Indemnités journalières du régime de l'activité (un an d'affiliation pour un indépendant), à compléter par une prévoyance
Mutuelle	Portabilité gratuite, 12 mois au plus	Contrat individuel ou contrat de la société à souscrire
Invalidité, décès	Garanties de l'ancien employeur pendant la portabilité	Prévoyance du dirigeant : contrat à comparer, surtout pour un foyer avec enfant
Perte d'activité	Le reliquat de droits	Aucune assurance chômage pour le dirigeant, sauf assurance privée volontaire

Le choix d'un contrat de prévoyance ou d'une assurance perte d'emploi du dirigeant relève d'un conseiller agréé ; le guide ne recommande aucun produit.

Les arbitrages à refaire chaque année

Le bon statut et la bonne répartition de l'année 1 ne le restent pas forcément. Un rendez-vous annuel, au moment de la clôture ou de la déclaration de revenus, suffit à refaire les calculs avec les chiffres réels.

QUAND	QUOI VÉRIFIER	POURQUOI
Avant le 31 décembre	Versement PER, rémunération de fin d'année, achats d'équipement	Ce sont les dernières décisions qui comptent pour l'impôt de l'année
Clôture de l'exercice	Résultat, trésorerie, dividendes à décider	Répartition salaire / dividendes (chapitre 5), IS à 15 % jusqu'à 42 500 €
Avril-mai	Déclaration de revenus : option barème des dividendes, plafond PER	L'option barème se choisit chaque année ; le plafond PER figure sur l'avis
En continu	CA cumulé en micro	Plafonds 83 600 € (services) et 203 100 € (vente) ; franchise de TVA à 37 500 € et 85 000 €
Chaque année	Le statut lui-même	Micro vers réel quand les frais dépassent l'abattement ; société quand le CA dépasse les plafonds ou que la protection doit changer (chapitre 3)
Chaque année	Protection sociale et prévoyance	Trimestres validés, garanties adaptées à la situation familiale

Seuils 2026. Le dépassement d'un plafond micro deux années de suite fait basculer au réel ; le dépassement du seuil de franchise de TVA rend la TVA exigible.

SIGNAUX QU'UN CHANGEMENT DE STATUT SE PRÉPARE

- CA à plus de 80 % du plafond micro.
- Frais réels supérieurs à l'abattement forfaitaire.
- Besoin d'embaucher ou d'associer quelqu'un.
- Trésorerie qui s'accumule sans emploi.

CE QUI NE SE RATTRAPE PAS

- Un plafond PER non utilisé au-delà de trois ans.
- Une année sans trimestre de retraite.
- Un délai d'ACRE ou d'option fiscale dépassé.
- Une distribution de dividendes décidée trop tôt.

Mehdi : embaucher ; Karim : une holding ?

Mehdi : le coût d'un premier salarié (scénario S6-4)

Un salarié à temps plein au SMIC (1823 € brut, 1421 € net par mois) coûte **1899 € par mois** à l'employeur, réduction générale de cotisations comprise, soit 22 792 € par an. Avec des fournitures qui représentent 37 % de son CA, Mehdi doit facturer environ **36 133 € de plus** par an pour couvrir ce coût, avant de gagner un euro sur le travail de son salarié.

- **En micro, un salaire ne se déduit pas** : les cotisations restent calculées sur le CA. Embaucher suppose en pratique de passer au réel, en EI ou en société.
- **L'apprentissage** réduit fortement le coût la première année (aide à l'embauche et salaire en pourcentage du SMIC), au prix d'un temps de formation.
- **Le seuil de décision** : un carnet de commandes qui fait refuser des chantiers plusieurs mois de suite, pas un pic ponctuel.

Karim : quand une holding commence à avoir du sens (scénario S6-5)

En année 3, Karim peut laisser jusqu'à 80 750 € dans sa SASU. S'il n'en a pas besoin personnellement, la question est de savoir où cet argent travaille. Une holding qui détient la SASU reçoit ses dividendes presque sans impôt (régime mère-fille : seule une quote-part de 5 % est taxée à l'IS) :

SUR 50 000 € DE BÉNÉFICE DÉJÀ TAXÉ À L'IS	IMPÔT	RESTE DISPONIBLE
Distribué à Karim, flat tax 31 %	15 700 €	34 300 € pour lui
Remonté à une holding, quote-part de 2 500 € à 15 %	375 €	49 625 € dans la holding

Régime mère-fille : participation d'au moins 5 %, conservée deux ans. L'argent reste dans la holding : il peut y être réinvesti, pas dépensé à titre personnel sans subir à son tour la flat tax.

La holding ne sert donc qu'à **réinvestir** : immobilier, autre société, placements à long terme. Elle ajoute une seconde comptabilité, un montage à réaliser (apport des titres de la SASU) et des règles à respecter. Avant quelques dizaines de milliers d'euros de trésorerie excédentaire par an et un projet d'investissement réel, elle coûte plus qu'elle ne rapporte. Le montage relève d'un avocat fiscaliste ou de l'expert-comptable.

Et pour Karim, Sophie, Léa, Mehdi ?

PROFIL	BAISSE À LA FIN DES AIDES	RÉSERVE À CONSTITUER	ENSUITE
Karim	-1269 € par mois	20 490 € personnels ; trésorerie de société	Salaire de protection pour garder quatre trimestres ; holding seulement s'il réinvestit.
Sophie	-709 € par mois	9 702 €, plus le stock de la saison suivante	Surveiller la marge : au-delà de 40 %, le réel devient plus intéressant (chapitre 3).
Léa	-696 € par mois	10 560 €	Rester en micro ; mutuelle et prévoyance individuelles à la fin de la portabilité.
Mehdi	-747 € par mois	11 742 €, plus la décennale	Passage au réel avant toute embauche ; 36 133 € de CA en plus pour un salarié au SMIC.

Les questions à poser

À VOTRE EXPERT-COMPTABLE

- ☐ Quelle régularisation de cotisations prévoir sur l'année 1 ?
- ☐ À quel CA le passage au réel ou en société devient-il gagnant ?
- ☐ Quel coût complet pour un premier salarié ou un apprenti ?
- ☐ Une holding a-t-elle un intérêt avec mon niveau de trésorerie ?

À FRANCE TRAVAIL

- ☐ Quel reliquat me reste-t-il, et jusqu'à quelle date de déchéance ?
- ☐ Si j'arrête mon activité, sous quel délai les droits reprennent-ils ?
- ☐ À quelle date l'attestation de fin de droits sera-t-elle délivrée ?

CE QUE LE GUIDE SIMPLIFIE

Les revenus de l'année suivante reprennent les scénarios du chapitre 4 ; un CA qui progresse moins vite rend la baisse plus forte. Les trimestres sont calculés sur le seuil de 150 heures au SMIC, sans les règles particulières des premières années d'activité. Le coût d'un salarié ne tient pas compte des aides à l'embauche, qui changent chaque année.

Rejouer les scénarios — les hypothèses des scénarios S6-1 à S6-5 sont rappelées sur danstapoche.fr/guide ; l'onglet Planifier du simulateur enchaîne les années avec et sans aide.